

**Objet : Modification du tableau des
emplois**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
21 juin 2023

Date d'affichage :
21 juin 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Jean-Luc MASSON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN, Alexandre RUIZ, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Pascal GONALONS donne pouvoir à Eric MONFRAY

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène BOYER-GRECO

Sandrine BEHEM donne pouvoir à Annie DAYET

Catherine VALLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Marie-Chantal PESERY donne pour voir à Alexandre RUIZ

Secrétaire de Séance : Murielle STOUFF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin d'adapter ses ressources en personnel aux besoins de la collectivité, la commune est amenée à modifier régulièrement les emplois existants en sein.

Le nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle du Bret (183 élèves) entraîne l'ouverture d'une septième classe à la rentrée scolaire 2023/2024, conformément à la communication de l'inspecteur de l'éducation nationale de Jassans-Riottier.

Le nombre de poste d'ATSEM est fixé à 6 dans le tableau des effectifs de la commune et ces postes se trouvent tous pourvus, leurs fonctions les amènent à travailler prioritairement auprès des enseignants et des élèves des classes maternelles.

Afin de pourvoir aux besoins inhérents à la septième classe, Mme le Maire propose de créer un emploi pour exercer les fonctions d'agent technique pour les écoles maternelles qui aura en charge de s'occuper des enfants scolarisés d'âge maternelle en lien avec le corps enseignant ainsi que d'assurer le temps méridien chaque jour de classe et le ménage des classes pendant les vacances scolaires.

Ce poste sera pourvu par un agent technique, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée de 19h30 annualisées.

En outre, lors du conseil municipal du 4 avril dernier, un emploi d'éducateur territorial des activités physiques principal de 1ère classe, d'une durée de 1h30 par semaine a été créé pour répondre à la demande de l'agent exerçant sur ce même type d'emploi mais pour une durée de 13 heures par semaine. A la demande du centre de gestion de l'Ain, ce poste de 13 heures par semaine doit être supprimé.

Par ailleurs, la réorganisation des services culturel et bibliothèque nécessite la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet qui, dans le cadre d'un reclassement d'un agent sur le poste d'ATSEM, pourra être occupé par ce dernier après détachement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-de créer 1 emploi de d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée de 19h30 annualisées,

-de créer 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

-de supprimer l'emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe doté d'une durée de 13 heures par semaine

A créer				
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A CRÉER	Catégorie	Nb. de postes	Pourvus	% temps hebdo / 35H
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial à TNC 19h30	C	1		55,71%
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe TC	C	1		100%
A supprimer				
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A SUPPRIMER	Catégorie	Nb. de postes	Pourvus	% temps hebdo / 35H
FILIERE SPORTIVE				
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe TNC 1h30	B	1		37,14%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

- **DECIDE** de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée de 19h30 annualisées
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

- **DECIDE** de supprimer :

- l'emploi d'Edicateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe doté d'une durée de 13 heures par semaine

Le tableau des emplois au 27/06/2023 est ainsi le suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Nb. de postes	Pourvus	% temps hebdo / 35H	Nb. h/an
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur général des services de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	1	100%	1 607
Attaché territorial principal à temps complet	A	1	0	100%	0
Attaché territorial à temps complet	A	2	1	100%	1 607
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe à temps complet	B	1	0	100%	0
Rédacteur territorial à temps complet	B	4	3	100%	4 821
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	C	2	0	100%	1 607
Adjoint administratifs principaux 2 ^{ème} classe à temps complet	C	4	3	90%-100%	4 500
Adjoint administratifs territoriaux à temps complet	C	6	2	100%	3 214
Adjoint administratif territoriaux TNC 31h	C	1	1	88,75%	1 426
TOTAL Filière Administrative		22	11		18 782
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE TECHNIQUE	Catégorie	Nb. de postes	Pourvus	% temps hebdo / 35H	Nb. h/an
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial à temps complet	A	1	1	100,00%	1 607
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à TNC	B	1	1	100,00%	1 607
Technicien principal de 1ère classe à TNC	B	1	1	77,14%	1 240
Technicien principal de 1ère classe à TNC	B	1	1	72,30%	1 162
Technicien principal de 1ère classe à TNC	B	1	1	65,23%	1 048
Technicien principal de 1ère classe à TNC	B	1	1	76,43%	1 228
Technicien principal de 2ème classe à TNC	B	1	0	100,00%	0
Techniciens territoriaux à temps complet	B	2	2	100,00%	1 607
Agent de maîtrise principal à temps complet	C	1	0	100,00%	0
Agent de maîtrise à temps complet	C	2	2	100,00%	3 214
Adjoint techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet	C	3	2	100,00%	3 214
Adjoint techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	C	8	3	100,00%	4 821
Adjoint techniques territoriaux à temps complet	C	6	6	100,00%	9 642
Adjoint technique territorial TNC 19h30	C	1		55,71%	895
Adjoint technique territorial TNC 18h	C	1	0	51,42%	0
Adjoint technique territorial TNC 8h	C	1	0	23,00%	0
Adjoint technique territorial TNC 11h	C	2	1	311,42%	1 010
TOTAL Filière Technique		34	22		32 295

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Nb. de postes	Pourvus	% temps hebdo / 35H	Nb. h/an
FILIERE SOCIALE					
ATSEM principal 1ère classe à temps complet	C	2	2	100%	3 214
ATSEM principal 2 ^{ème} classe à temps complet	C	5	3	100%	4 821
TOTAL Filière Sociale		7	5		8 035
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE SPORTIVE					
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1 ^{ère} classe à temps	B	1	0	100%	0
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe TNC 1h30	B	1	1	4,28%	69
TOTAL Filière sportive		2	1		69
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE CULTURELLE					
Assistant territorial de conservation du patrimoine à TC	B	1	0	100%	0
Assistant d'enseignement artistique à TC 20H	B	1	1	100%	1 040
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe TC	C	1		100%	
TOTAL filière culturelle		3	1		1 040
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE SECURITE					
Chef de service de police municipale principal 1ère classe à temps complet	B	1	1	100%	1 607
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe à temps complet	B	1	1	100%	1 607
Gardiens de police municipale à temps complet	C	2	0	100 %	0
TOTAL filière sécurité		4	2		3 214
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation à TNC (14h)	C	1	0	40%	0
Adjoints d'animation à TNC (9h)	C	29	18	25,71%	7 437
TOTAL filière animation		30	18		7 437
TOTAL GENERAL EMPLOIS PERMANENTS					
		102	60	0	70 872
Equivalents temps plein (E TP)					44
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS					
Emplois non permanents ATA (accroissement temporaire d'activités)					
Adjoint Animation 8h/s	C	1	0	22,85%	0
Animateur territorial TNC 22h30/s	B	1	0	64,28%	0
Adjoint administratif 35h/s	C	1	0	100%	0
Adjoint technique 35h/s	C	1	1	100%	1607
Emplois non permanents ASA (accroissement saisonnier d'activités)					
Saisonnier 1 Adjoint administratif	C	1	0	100,00%	0
Saisonnier 2 Adjoint technique	C	2	0	100,00%	0

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 27 juin 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20230627- 20230627DE11-DE	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 12/07/2023	et de sa publication le 12/07/2023
--	---	---------------------------------------

